



## HONORAIRES DE TRANSACTION

A la charge du vendeur (sauf mention contraire exceptionnelle)  
Au 1er Janvier 2024

PRIX DE VENTE TTC*	HONORAIRES MAXIMUM (Tranches non cumulatives pouvant être arrondies au millier près)
De 1 € à 133 000 €	8 000 TTC
Au-delà de 133 001 €	6 % TTC

IMMOBILIER DU VILLAGE – SASU au capital de 1 500€ - Siège Social : 211 Avenue Roger Guichard, 95610 ERAGNY-SUR-OISE – RCS 978442192

N° TVA Intracommunautaire : FR82978442192 – Agent immobilier – CPI N°CPI9501202300000059 délivrée par la CCI de Paris Ile de France Activité Transaction et fonds de commerce – Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération –

Assurance RCP : AIG EUROPE SA.

Commerçant indépendant membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier

Médiateur à la consommation : Mediaconso

TVA au taux de 20%